

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1753

10 septembre 2009

SOMMAIRE

Abbakan International S.A.	84105	KoSa Luxembourg S.à r.l.	84106
Amadelux Investments S.A.	84110	Kurti Bau S.à r.l.	84115
Amara Investments S.A.	84103	Linden Holding S.à r.l.	84125
AMP Capital Investors (MGN Gas) S. à r.l.	84128	L Real Estate	84122
Antani S.à r.l.	84104	L Real Estate S.C.A.	84118
APN CF (No.2)	84104	Mansford Group S.à r.l.	84106
Aprix S.A.	84110	MEI S.à r.l.	84107
Aritmica S.A.	84110	Melfleur Investments Luxembourg S.A.	84112
Association Familiale d'Investisseurs Res- ponsables - AFIR Holding & Management Company	84101	Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l.	84109
Barnhill Holding S. à r. l.	84108	MGE Spain S.à r.l.	84102
Beau Soleil S.A.	84104	MGR S.à r.l.	84106
Brait S.A.	84109	ML SSG Sàrl	84121
CeDerLux-Services S.à r.l.	84122	Mondialmarket Sàrl	84140
China Window Holding (Luxembourg) S.A.	84099	Montana (Luxembourg) S.A.	84103
Codofinances S.A.	84105	MSEOF Pascal Lux S.à r.l.	84111
Dela Investments Luxembourg	84136	MSEOF Quattro S.à r.l.	84113
Dela Re S.A.	84136	Norman Conquest S.A.	84113
Dynamics Holding S.A.	84133	Norstar Property S.A.	84099
Eufin Compagnie Financière S.A.	84139	Omega I S.à.r.l.	84107
Europelite B.V.	84133	PanAlpina Sicav	84098
Faisal Finance (Luxembourg) SA	84115	Patron Ku'damm S.à r.l.	84114
Findexa Luxembourg S.à r.l.	84098	Plamex S.A.	84102
Förderverein des Deutsch-Luxemburgi- schen Schengen-Lyzeums in Schengen asbl	84141	PMV Luxembourg S. à r. l.	84144
Gestion de Société Faben	84105	Prodeo Holdings Limited	84098
G.G. Bau S.à r.l.	84112	Red House S.A.	84100
Immo1A S.A.	84108	Rosevo S.A.	84100
IPEF III Holdings N° 4 S.A.	84127	Salon de coiffure Pumuckl S.à r.l.	84101
I&P International S.A.	84102	Saral Invest S.A.	84114
IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l.	84112	Sem International S.A.	84100
Jaoui S.A.	84101	Stadtpark 1.5 S.C.S.	84103
		Stin Group S.A.	84108
		Supermarket Portfolio Sàrl	84106
		SV Immo S.A.	84099
		WP Roaming V S.à r.l.	84107

Findexa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: NOK 68.769.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.546.

1/ Le siège exact de la société est le suivant: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2/ Par résolutions prises en date du 9 juillet 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Nomination de Delphine André, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107597/16.

(090129196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

PanAlpina Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.625.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale tenue en date du 26 mars 2009, que la clôture de la liquidation a été prononcée, et que le dépôt des livres sociaux pendant une période de cinq ans au siège social de la société a été ordonné.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour Panalpina Sicav (in liquidation)

BDO Compagnie Fiduciaire

Liquidator

Murad IKHTIAR

Référence de publication: 2009107596/16.

(090129056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Prodeo Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.031.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 juillet 2009

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Michel JENTGES a démissionné de son mandat de gérant.

3. Mme Tazia BENAMEUR, administrateur de sociétés, née à Mohammédia (Algérie), le 9 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

4. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

5. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prodeo Holdings Limited

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009107612/22.

(090129034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Norstar Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 114.061.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 28 juillet 2009

Lors de l'assemblée générale du 28 juillet 2009, il a été décidé à l'unanimité d'accepter la démission, en date du 9 mai 2009, de CLEVER INVEST S.à.r.l., ayant son siège social au 9, rue Basse L-4963 Clemency, de sa fonction d'administrateur de la société NORSTAR PROPERTY SA.

Il a également été décidé d'accepter la nomination, en date du 9 mai 2009, de la société FLEXOFFICE S.à.r.l., ayant son siège social au 9, rue Basse L-4963 Clemency, au poste d'administrateur de la société, pour une durée indéterminée.

Fait à Clémency, le 28 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009108716/16.

(090130030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

SV Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 138.161.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 28 juillet 2009

Lors de l'assemblée générale du 28 juillet 2009, il a été décidé à l'unanimité d'accepter la démission, en date du 9 mai 2009, de CLEVER INVEST S.à.r.l., ayant son siège social au 9, rue Basse L-4963 Clemency, de sa fonction d'administrateur de la société SV IMMO SA.

Il a également été décidé d'accepter la nomination, en date du 9 mai 2009, de la société FLEXOFFICE S.à.r.l., ayant son siège social au 9, rue Basse L-4963 Clemency, au poste d'administrateur de la société, pour une durée indéterminée.

Fait à Clémency, le 28 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009108715/16.

(090130037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

China Window Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 130.571.

—
Die außerordentliche Hauptversammlung beschließt am 23. Juli 2007 wie folgt:

1. Herr Dr. Karsten Behlke wird als Verwaltungsrat abberufen.
2. Die nachfolgend aufgeführten Herren werden ab dem 23. Juli 2007 mit Wirkung bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2012 zu Mitgliedern des Verwaltungsrats bestellt:

- Jürgen Blaum, Adlerstraße 1, D-65812 Bad Soden a.Ts.
- Dr. Peng Gao, Im Nesselbornfeld 49, D-61350 Bad Homburg
- Burkhard Hoffmeister, Schmerbachweg 27, D-53604 Bad Honnef

3. Zum Delegierten des Verwaltungsrats für die tägliche Geschäftsführung ab dem 23. Juli 2007 wurde bestellt:

- Herr Jürgen Blaum, Adlerstraße 1, D-65812 Bad Soden.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung der Gesellschaften und Vereinigungen.

Niederanven, den 5. Oktober 2007.

J. Blaum

Vorsitzender des Verwaltungsrats

Référence de publication: 2007118456/8179/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03071. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Rosevo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 118.755.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 28 juillet 2009

Lors de l'assemblée générale du 28 juillet 2009, il a été décidé à l'unanimité d'accepter la démission, en date du 9 mai 2009, de CLEVER INVEST S.à.r.l., ayant son siège social au 9, rue Basse L-4963 Clemency, de sa fonction d'administrateur de la société ROSEVO SA.

Il a également été décidé d'accepter la nomination, en date du 9 mai 2009, de la société FLEXOFFICE S.à.r.l., ayant son siège social au 9, rue Basse L-4963 Clemency, au poste d'administrateur de la société, pour une durée indéterminée.

Fait à Clémency, le 28 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009108720/16.

(090130017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Red House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.771.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19.06.2009

Les mandats d'Administrateurs de Madame BORDOT Marie-Thérèse, Messieurs Hugo FERREIRA et Pascal KRAWCZYK venant à expiration, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de réélire pour une durée de 2 ans Madame BORDOT Marie-Thérèse et Monsieur Hugo FERREIRA en qualité d'Administrateur de classe A ainsi que Monsieur Pascal KRAWCZYK en qualité d'Administrateur de classe B.

Le mandat de Commissaire aux comptes de la société Van Geet, Derick & Co, réviseurs d'entreprises venant à expiration, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler ce mandat pour une durée de un an.

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2009108644/16.

(090130330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Sem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.612.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2009

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand- Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karyne REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

SEM INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009108698/22.

(090130509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Jaoui S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 36.489.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 12 août 2009 que les actionnaires ont accepté:

- la démission avec effet au 12 août 2009 de John B. Mills en tant qu'administrateur de la Société;
- la nomination avec effet au 14 mai 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009, de Cristina Fileno, ayant pour adresse professionnelle le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009108609/17.

(090130522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Association Familiale d'Investisseurs Responsables - AFIR Holding & Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 78.766.

—
*Extrait de la résolution prise
par le conseil d'administration en date du 30 juin 2009*

Le Conseil d'Administration a nommé délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nicolas SEVERYNS, demeurant 12, rue Boileau, F-59700 Marcq en Baroeul.

Le Délégué à la gestion journalière exercera ses pouvoirs conformément aux obligations légales, réglementaires, statutaires et aux éventuelles limitations de pouvoirs en vigueur au sein de la Société. Il aura le pouvoir d'accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société à l'exception des actes relevant de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration, tels que visés par la Loi ou les statuts de la Société, à l'instar notamment de l'approbation des comptes annuels ou de la procédure d'agrément ou d'exclusion d'un actionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108608/19.

(090130532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Salon de coiffure Pumuckl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4645 Niedercorn, 100, route de Pétange.
R.C.S. Luxembourg B 138.140.

—
Extrait des décisions de l'associée unique du 3 août 2009

Madame Carole THEISSEN, maître-coiffeur demeurant à L-4772 Pétange, 41B, rue de la Piscine, a pris, en sa qualité d'associée unique représentant la totalité du capital social de la société les résolutions suivantes:

Résolution 1:

Madame Carole THEISSEN, maître-coiffeur demeurant à L-4772 Pétange, 41 B, rue de la Piscine est nommée gérante unique de la société.

Résolution 2:

La gérante a tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Niedercorn, le 3 août 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009107829/18.

(090129780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

I&P International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 115.681.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 5 mai 2008, que:

- les mandats d'administrateur de Monsieur Massimo LONGONI, Conseiller économique, ayant son adresse privée au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, de Monsieur Eric VANDERKERKEN, de Madame Sylvie ABTAL-COLA, de Monsieur Richardus BREKELMANS, tous trois employés privés, ayant leur adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel STEPHANY, Expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2008.

Luxembourg le 29 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009107620/19.

(090129028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

MGE Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.721.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 septembre 2007

1. Le nombre de gérants a été augmenté de deux à trois.
2. Monsieur Marc BAUWENS, administrateur de sociétés, né à Sint Gillis-Waas, Belgique, le 21 avril 1947, et demeurant à Gustaaf De Smetlaan 61, 2630 Aartselaar, Belgique, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE Spain S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009107618/16.

(090129016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Plamex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.059.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2009**Résolutions:*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I. C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009107636/19.

(090129348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Amara Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.170.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juillet 2009

1. Madame Monique JUNCKER a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Alex LEGRAND, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 31 mai 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AMARA INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009107613/17.

(090129026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Montana (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 30.309.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2009 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateurs de Monsieur Koen LOZIE et de COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques Bordet, 10 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph WINANDY, 92, rue de l'horizon, L-5960 ITZIG, au poste d'administrateur et de président du conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Jean QUINTUS.

Les présents mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes V.O. CONSULTING Lux S.A., ayant son siège social au 8, rue Haute, L-4963 Clemency, celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009107388/20.

(090128882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Stadtspark 1.5 S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 135.212.

—
Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite "ZI Bourmicht".

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Bertrange, le 13 juillet 2009.

Am Stadtspark GP S.à r.l.

Mr Fabrice Coste

Gérant

Référence de publication: 2009107568/17.

(090129254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

APN CF (No.2), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.307.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 23 janvier 2009 que Monsieur Pietro Longo demeurant professionnellement 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée gérant de la Société en remplacement de Monsieur Claude Crauser, démissionnaire de ses fonctions de gérant et de président du conseil de gérance.

Il résulte, par ailleurs, des résolutions prises par le conseil de gérance du même jour que Monsieur Pietro Longo susvisé a été nommé président du conseil de gérance.

Pour APN CF (N°2) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009107608/17.

(090129183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Antani S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 129.952.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social à Luxembourg, le 13 août 2009

La démission de Monsieur Lorenzo GIANELLO de ses fonctions de gérant de la société est acceptée.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

ANTANI S.A.R.L.

Alexis DE BERNARDI / Angelo DE BERNARDI

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009107609/17.

(090129062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Beau Soleil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 142.322.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 juillet 2009 à 15.30 heures à Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes arrivent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs Messieurs Joseph WINANDY et COSAFIN S.A. représentée par Jacques Bordet, 10 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg et de renouveler le mandat de V.O. Consulting Lux S.A. au poste de Commissaire aux Comptes.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Koen LOZIE, né le 24 juin 1965 à Deinze (Belgique) et demeurant 18, rue des sacrifiés L-8356 Garnich, en tant que nouvel administrateur.

Les mandats des administrateurs Koen LOZIE, Joseph WINANDY, COSAFIN S.A. et du Commissaire aux Comptes V.O. Consulting Lux S.A. arriveront à échéance à l'assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009107393/20.

(090128572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Abbakan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 108.220.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaeet, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007090469/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.**Codofinances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 29.414.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 août 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Graham WILSON, avocat, avec adresse professionnelle 11, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de rassemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009108602/19.

(090130134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

G.D.S. -FABEN, Gestion de Société Faben, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 67.628.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement commercial VI no 791/09 du 25 juin 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société GESTION DE SOCIETE FABEN S.à r.l., en abrégé G.D.S. -FABEN avec siège social à L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume, de fait inconnue à cette adresse.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Pour extrait conforme

Me Laurent BIZZOTTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2009107090/16.

(090128202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

KoSa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 520.812.025,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.193.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009108040/17.

(090129171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Supermarket Portfolio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.040.875,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.664.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 29 juillet 2009

Sont nommés gérants de catégorie B, en remplacement de Monsieur Michael John CHICKEN, gérant de catégorie B, démissionnaire:

- Monsieur Martin HEFFERNAN, demeurant au 4 Homestead Cottages, Sea Lane, Ferring, Worthing, West Sussex BN12 5DZ, Royaume-Uni, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Afshin TARAZ, demeurant au 47 Dean Court Road, Rottingdean, Brighton, East Sussex, BN2 7DL, Grande-Bretagne, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108599/17.

(090130090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

MGR S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Mansford Group S.à r.l.).

Capital social: EUR 24.950,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.814.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 août 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer:

* Paul Clarke, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant B de la Société avec effet au 15 août 2009 pour une durée indéterminée.

- D'accepter la démission de:

* Corinne Muller en tant que Gérante B de la Société avec effet au 15 août 2009

* Mark Weeden en tant que Gérant B de la Société avec effet au 15 août 2009

Luxembourg, le 14 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009108224/20.

(090129428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

WP Roaming V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 301.350,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 109.440.

EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société tenu en date du 15 juillet 2009 a décidé de transférer le siège social de la Société de 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Il résulte de la résolution du conseil de gérance de l'associé unique de la Société, WP Roaming III S.à r.l., en date du 15 juillet 2009 que le siège social de l'associé unique a été transféré au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009108374/17.

(090130384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Omega I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.931.

Veillez prendre note de la décision de Mr. Robert E. Fowler III, né le 18 février 1969, à New York, Etats-Unis, demeurant au 74, Whetten Road, CT 06117 West Hartford, Etats-Unis, de démissionner de son poste de Gérant A à compter du 10 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Omega I S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2009108604/16.

(090130185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

MEI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 136.075,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.465.

*Extrait du procès-verbal des résolutions
de l'associé unique prises en date du 4 août 2009*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer:

* Paul Clarke, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant B de la Société avec effet au 15 août 2009 pour une durée indéterminée.

- D'accepter la démission de:

* Corinne Muller en tant que Gérante B de la Société avec effet au 15 août 2009

* Mark Weeden en tant que Gérant B de la Société avec effet au 15 août 2009

Luxembourg, le 14 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009108222/20.

(090129416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Immo1A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 147.634.

—
*Auszug zur Veröffentlichung
vom Beschluss des Verwaltungsrats vom 29. Juli 2009*

Die Mitglieder des Verwaltungsrats der Aktiengesellschaft Immo1A S.A., mit Sitz in L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900, beschliessen einstimmig im Einklang mit Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft:

Herr Konstantinos LADOYANNIS, Verwaltungsratsmitglied der Immo1A S.A., geboren am 23. Oktober 1970 in Bochum, aktuell wohnhaft in 28A, rue des Romains, L-8041 Strassen, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, welcher die Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig vertreten kann.

Luxemburg, den 29. Juli 2009.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009107828/16.

(090129318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Barnhill Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 19.657,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.149.

—
Suite aux résolutions du Gérant Unique en date du 29 juillet 2009 de la société Barnhill Holding S.à r.l., veuillez prendre note que l'Actionnaire a pris la décision de transférer son siège social du 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Barnhill Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009108445/16.

(090130210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Stin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.904.

—
Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'Administration en date du 17 juillet 2009, de la société STIN GROUP S.A. que les Administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Monsieur Franciscus Willem Joséphine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, aux Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé Représentant Permanent de la société Manacor (Luxembourg) S.A., à compter du 17 juillet 2009 pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

2. Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, aux Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé Représentant Permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A., à compter du 17 juillet 2009 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STIN GROUP S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur de classe B

Signatures

Référence de publication: 2009108210/22.

(090129801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.239.

—
Extrait rectificatif du dépôt numéro L080176519.05

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il y a lieu de lire comme suit:

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 11 novembre 2008 que Meyer Bergman European Retail Partners I-T, LLC, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du State of Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 4492713, a transféré 1.001 parts sociales à Meyer Bergman European Retail Partners I-TE, LLC.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

Meyer Bergman European Retail Partners I-T, LLC 7.863 parts sociales

Meyer Bergman European Retail Partners I-TE, LLC 4.637 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S. à r.l.

Par procuration

Signature

Référence de publication: 2009105064/25.

(090125826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Brait S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 13.861.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 juillet 2009, la démission de ses fonctions d'administrateur exécutif en date du 10 novembre 2008 de M. Andrew Donald CAMPBELL, The Terrace 2nd Floor, 25, Protea Road, Claremont 7708 South Africa; la démission en date du 28 octobre 2008 de ses fonctions d'administrateur exécutif de M. Mohale Solomon MASITHELA, 9 Fricker Road, Illovo, Sandton 2196, P.O. Box 48, Sunninghill 2157, South Africa et la cooptation en son remplacement à cette même date de M. Samuel SITHOLE, 1571 Bridgewater Street, Highgate Village, Dainfern Golf Estate, Dainfern Johannesburg 2055, South Africa ont été ratifiées. La démission de M. Peter Linford WILMOT, 28, The Manor, Centre Road, Morningside, Johannesburg, Afrique du Sud en date du 19 juin 2009 de ses fonctions d'administrateur non exécutif et la cooptation en son remplacement comme administrateur non exécutif à cette même date de M. Christopher Stefan SEABROOKE, 4, Commerce Square, 39 Rivonia Road, 2196 Sandhurst, Sandton, South Africa ont également été ratifiées.

Lors de cette même assemblée, les mandats des Administrateurs exécutifs: MM. Antony Charles BALL, John Andrew GNODDE, Samuel SITHOLE, Brett Ivor CHILDS, and Serge Joseph Pierre WEBER et des Administrateurs non exécutifs: Mervyn Eldred KING, Président, Paul Adrian Barlow BEECROFT, Jean Ernest BODONI, , Richard John KOCH, Allan Mark ROSENZWEIG, Christopher Stefan SEABROOKE and Hermanus TROSKIE, ainsi que celui du Réviseur indépendant DELOITTE S.A., Luxembourg, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 06 AOÛT 2009.

Pour: BRAIT S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Royemans / Mireille Wagner

Référence de publication: 2009106589/29.

(090127121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Aprix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 58.323.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 6 août 2009*

La démission de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

APRIX S.A.

Alexis DE BERNARDI / Gioacchino GALIONE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009107639/16.

(090129374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Aritmica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 118.707.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 18 juin 2009 à 10.30 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Monsieur Joseph WINDY et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer comme Administrateur:

Monsieur Koen LOZIE

Administrateur de sociétés

Né le 24.06.1965 à Deinze (Belgique)

18, rue des Sacrifiés, L-8356 Garnich

pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la société V.O. Consulting Lux S.A. pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009107011/25.

(090128800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Amadelux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 105.857.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire à Luxembourg en date du 22 Juillet
2009*

Le mandat des administrateurs, du commissaire et du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée décide d'élire, jusque l'assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2009:

Conseil d'administration

- Madame Christelle Rétif, née le 13 Décembre 1973 à Saint-Germain en Laye (France), demeurant professionnellement au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Administrateur de Classe A

- Monsieur Pierre Stemper, né le 6 Décembre 1970 à Poissy (France), demeurant professionnellement au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg,

Administrateur de Classe A et Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Denis Villafranca, né le 16 Juin 1972 à Auch (France), demeurant professionnellement au 54, Avenue Marceau, F-75008 Paris,

Administrateur de Classe A

- Madame Danièle Arendt-Michels, née le 9 Janvier 1961 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

Administrateur de Classe B

- Madame Bénédicte Herlinvaux, née le 19 Décembre 1974 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

Administrateur de Classe B

- Monsieur Stuart McAlpine, né le 8 Octobre 1966 à Glasgow (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au Warwick Court, Paternoster square, EC4M 7AG Londres

Administrateur de Classe B

Commissaire

Fiduciaire Probitas, 146, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 93.065.

Réviseur d'entreprise

Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.895

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait Conforme

Amadelux Investments S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur Classe A / Administrateur Classe B

Référence de publication: 2009108064/38.

(090129156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

MSEOF Pascal Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 151.200,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.947.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 5 août 2009 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la Société:

- Madame Lynn Taylor, comptable, née le 22 juillet 1972 à Glasgow (Royaume Uni), dont l'adresse professionnelle est sise chez Morgan Stanley & Co International Ltd, 25 Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA (Royaume-Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 6B, Route de Trèves (Floor 5), L-2633 Senningerberg (Grand-Duché du Luxembourg).

Le conseil de gérance est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Martijn Bosch,

- Madame Wendy Lowe,

- Madame Judith Ajayi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009106904/29.

(090128418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

G.G. Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 101.322.

La société Offilux sa, siégeant au 13, Avenue Lou Hemmer à L-5627 Mondorf-les-Bains, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 120.858 dénonce, en qualité de propriétaire de l'immeuble sis 13, Avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains, le siège social de la société G.G. BAU Sàrl, 13, Avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 101.322 et ce à partir du 31 décembre 2008. La nouvelle adresse ne nous a pas été communiquée.

Fait en 3 originaux à Mondorf-les-Bains, le 12 janvier 2009.

Offilux sa.

Karl HOLTAPPELS

Référence de publication: 2009107038/7884/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10777. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090128875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.171.

*Extrait des résolutions prises
par l'associé unique en date du 7 août 2009*

- Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg est nommé gérant par l'Associé Unique, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009108603/17.

(090130136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Melfleur Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 57.485.

Le mandat de Monsieur John SEIL comme administrateur de la société n'est pas renouvelé.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Guy HORNICK, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108597/21.

(090130085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

MSEOF Quattro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.266.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 5 août 2009 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la Société:

- Madame Lynn Taylor, comptable, née le 22 juillet 1972 à Glasgow (Royaume Uni), dont l'adresse professionnelle est sise chez Morgan Stanley & Co International Ltd, 25 Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA (Royaume-Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 6B, Route de Trèves (Floor 5), L-2633 Senningerberg (Grand-Duché du Luxembourg).

Le conseil de gérance est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Martijn Bosch,
- Madame Wendy Lowe,
- Madame Judith Ajayi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009106930/29.

(090128576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Norman Conquest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.060.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 09 juin 2009, les mandats des administrateurs VALON S.A., LANNAGE S.A. et KOFFOUR S.A., ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Par décision du Conseil d'administration du 09 juin 2009, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société NORMAN CONQUEST S.A.: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société NORMAN CONQUEST S.A.: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société NORMAN CONQUEST S.A.: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 AOÛT 2009.

Pour NORMAN CONQUEST S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009106801/25.

(090128956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Patron Ku'damm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.169.

—
*Extrait des résolutions prises
lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 juillet 2009*

Première résolution

L'Assemblée accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat;
- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009.

Troisième résolution

Un des Associés, Patron Ku'damm Holdings S.à r.l., a également changé son adresse professionnelle du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009107047/25.

(090128216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Saral Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.968.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juillet 2009 que:

- Les mandats des administrateurs ont été renouvelés comme suit et prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui délibéra sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2009:

* Mr. Alexandre Rodriguez ayant son adresse professionnelle au Domaine du Redon-Villa Les Arches à Mougins, en France, administrateur B;

* Mr. Renaud Florent, ayant son adresse professionnelle au 26, rue de l'Athénée à Genève en Suisse, administrateur B;

* Mr. Luca Gallinelli, ayant son adresse professionnelle 412F Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, administrateur A;

- Fin-Contrôle S.A. ayant son siège au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du Commerce et des sociétés sous le numéro B42.230, a été nommé commissaire aux comptes pour une année expirant lors de la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009;

- Le siège social de la société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour Saral Invest S.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009107097/29.

(090128138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Faisal Finance (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 33.858.

Conseil d'administration:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 11 juin 2009 a réélu les membres suivants du conseil d'administration:

1) Monsieur Ziad Rawashdeh, administrateur de sociétés, demeurant à Grand-Saconnex, Genève, Suisse, président du conseil d'administration,

2) Monsieur Ali Feqqoussi, employé privé, demeurant à Messancy, Belgique, administrateur,

3) Madame Lucy Dupong, avocat, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2010, statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Commissaire:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a réélu comme commissaire la société à responsabilité limitée Price-WaterhouseCoopers, avec siège à Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2010, statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour Faisal Finance (Luxembourg) S.A.

Lucy DUPONG

Par mandat

Référence de publication: 2009105173/25.

(090125655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Kurti Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8067 Bertrange, 30, rue Am Pesch.

R.C.S. Luxembourg B 133.918.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echtemach.

Ist erschienen:

Herr Adilj Kurti, Maurer- und Betonbauer, wohnhaft in D-54317 Osburg, Am Obstgarten 25.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Der Komparsent gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischen Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter und kann anschliessend durch Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter begreifen.

Art. 2. Gegenstand. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung von Maurer- und Betonbauarbeiten an Neu- und Altbauten.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung KURTI BAU S.à r.l.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bertrange.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert fünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nominalwert von je ein hundert Euro (€ 100,-), welche integral durch Herrn Adilj Kurti, Maurer- und Betonbauer, wohnhaft in D-54317 Osburg, Am Obstgarten 25, übernommen werden:

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse, die Gesellschafter aufgrund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen, oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen, oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

(i) Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

(ii) Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder der zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung fest, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihrer Mandate; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

a) Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

b) Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar, Bilanz. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf Prozent (5%) des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung, Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2007.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt seitens des handelnden Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Adilj Kurti, Maurer- und Betonbauer, wohnhaft in D-54317 Osburg, Am Obstgarten 25.
- b) Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8067 Bertrange, 30, rue Am Pesch.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Kurti, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 27 novembre 2007. Relation: ECH/2007/1498. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 3. Dezember 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007142721/201/137.

(070166222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

L Real Estate S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.783.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of July,

before Us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the partners (the Meeting) of L Real Estate SCA, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.783, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 27 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 551 on 13 March 2009 (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Patrice Pfistner, Company Director, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Ms Nadine Majerus, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Ms Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the limited partners and the managing general partner (associé-gérant-commandité) of the Company (collectively referred to as the Partners) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list signed in variatur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the one hundred twenty-six million forty-five thousand and one (126,045,001) shares, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. increase of the share capital of the Company from its current amount of one hundred twenty-six million forty-five thousand and one United States Dollars (USD 126,045,001), represented by one hundred twenty-six million forty-five thousand and one (126,045,001) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to an amount of one hundred ninety-two million forty-five thousand and one United States Dollars (USD 192,045,001) by way of the creation and issue of one sixty-six million (66,000,000) new ordinary shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each;

2. subscription for and payment of the new ordinary shares to be issued by the Company as specified in item 1. above;

3. amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase;

4. powers and authorisations; and

5. miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty-six million United States Dollars (USD 66,000,000), in order to bring it from its current amount of one hundred twenty-six million forty-five thousand and one United States Dollars (USD 126,045,001), represented by one hundred twenty-six million forty-five thousand and one (126,045,001) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to an amount of one hundred ninety-two million forty-five thousand and one United States Dollars (USD 192,045,001) by way of the creation and issue of sixty-six million (66,000,000) new ordinary shares of the Company with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions for and the full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

- Delphilug S.A., a public limited liability company (société anonyme) established and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg

Trade and Companies Register under number B 143.635, declares to subscribe for thirty-two million three hundred forty thousand (32,340,000) newly issued ordinary shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and to fully paid up them by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of thirty-two million three hundred forty thousand United States Dollars (USD 32,340,000) to be allocated to the share capital of the Company; and

- Westley International, a public limited liability company (société anonyme) established and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 24-28, rue Goethe L-1637 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 55.040, declares to subscribe for thirty-three million sixty-six thousand (33,660,000) newly issued ordinary shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and to fully paid up them by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of thirty-three million sixty-six thousand United States Dollars (USD 33,660,000) to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of one sixty-six million United States Dollars (USD 66,000,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which will henceforth be read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is set at one hundred ninety-two million forty-five thousand and one United States dollars (USD 192,045,001) consisting of one (1) participating management share with a par value of one United States dollar (USD 1) and one hundred ninety-two million forty-five thousand (192,045,000) ordinary shares with a par value of one United States dollar (USD 1) each, fully paid up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any director of L Real Estate, a public limited liability company (société anonyme), established and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.610 acting as managing general partner (associé-gérant-commandité) of the Company to amend the Partners' register to reflect the above mentioned increase of the share capital of the Company and to register the newly issued ordinary shares in the Partners' register.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7.000.-).

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois de juillet,

par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de L Real Estate SCA, une société en commandite par action constituée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.783, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 27 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 551 en date du 13 mars 2009 (la Société).

L'Assemblée est présidée par M. Patrice Pfistner, Directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme Mlle Nadine Majerus, salariée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Mlle Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme scrutateur.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement définis comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare que:

I. les associés commanditaires et l'associé gérant commandité de la Société (collectivement dénommés comme les Associés) présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite

liste de présence après avoir été signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte;

II. il apparaît de la liste de présence que les cent vingt-six millions quarante-cinq mille et une (126.045.001) actions, représentant l'entière du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent vingt-six millions quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis (USD 126.045.001) représenté par cent vingt-six millions quarante-cinq mille et une (126.045.001) actions, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, à un montant de cent quatre-vingt douze millions quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis (USD 192.045.001), par la création et l'émission de soixante six millions (66.000.000) de nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune;

2. souscription et paiement des nouvelles actions ordinaires émises par la Société telles que mentionnées au point 1. ci-dessus;

3. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital susmentionnée;

4. pouvoirs et autorisations; et

5. divers.

Après que l'agenda ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital la Société d'un montant de soixante six millions de dollars des Etats-Unis (USD 66.000.000), afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-six millions quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis (USD 126.045.001) représenté par cent vingt-six millions quarante-cinq mille et une (126.045.001) actions, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, à un montant de cent quatre-vingt douze millions quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis (USD 192.045.001) par la création et l'émission de soixante six millions (66.000.000) de nouvelles actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et l'entière libération de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Sur cela,

- Delphilug S.A., une société anonyme, établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.635, déclare souscrire à trente-deux millions trois cent quarante mille (32.340.000) actions ordinaires nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, et les libérer entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de trente-deux millions trois cent quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 32.340.000) à affecter au capital social de la Société; et

- Westley International, une société anonyme, établie et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.040 déclare souscrire à trente trois millions six cent soixante mille (33.660.000) actions ordinaires nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, et les libérer entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de trente trois millions six cent soixante mille dollars des Etats-Unis (USD 33.660.000) à affecter au capital social de la Société.

La somme de soixante six millions de dollars des Etats-Unis (USD 66.000.000) est à la disposition de la Société, tel que preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cent quatre-vingt douze millions quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis (USD 192.045.001) représenté par une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) et de cent quatre-vingt-douze millions quarante-cinq mille (192.045.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser tout administrateur de L Real Estate, une société anonyme, établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.610, agissant en tant qu'associé-gérant-commandité de la Société, afin de modifier le registre des Associés pour y refléter l'augmentation de capital susmentionnée et procéder à l'inscription des actions ordinaires nouvellement émises dans le registre des Associés.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pfistner, Majerus, Pogorzelski, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes civils, le 30 juillet 2009. Relation: RED/2009/30788. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009108175/184.

(090130545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

ML SSG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 77.491.

—
EXTRAIT

Avec effet à la fin de la journée ouvrable du 23 juillet 2009, Keith PEARSON a démissionné de son poste de gérant de la société ML SSG S.à r.l.

En date du 23 juillet 2009, l'actionnaire unique a décidé de nommer avec effet au 23 juillet 2009 Jonathan Howard Redvers LEE comme gérant de la société ML SSG S.à r.l. pour une période illimitée.

Dès lors, les gérants sont désormais:

Paul Damien BYRNE, Treasurer, né le 29 août 1968 à Dublin, Irlande, avec adresse à Kilgorman House, Lower Kilowen, Arklow, County Wicklow, Irlande;

Steen FOLDBERG, Managing Director, né le 11 mai 1959 à Hørsholm, Danemark, avec adresse au 296 avenue G. Diederich, L-1420 Luxembourg;

Marco STAUFFACHER, Bank officer, né le 26 août 1979 à Zurich, Suisse avec adresse à Chilenholzstrasse 11, 8907 Wettswil, Suisse;

Matthew Scott FITCH, Luxembourg Treasurer, né le 9 mars 1974 à Bromborough, Royaume-Uni, avec adresse au 41, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg;

Douglas Lee HASSMANN, Senior Vice Président, né le 25 mars 1966 au Nebraska, Etats-Unis, avec adresse au 8841, Winged Bourne Road, Charlotte, NC 28210, Etats-Unis,

John THORBURN, Banker, né le 6 mars 1971 à Brooklyn, Etats-Unis, avec adresse au 731 Shadowlawn Drive, Westfield, NJ 07090, Etats-Unis, et

Jonathan Howard Redvers LEE, Chartered Accountant, né le 10 janvier 1966 à Hertfordshire, Royaume-Uni avec adresse à 23 East Sheen Avenue, East Sheen, London SW14 8AR, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Pour ML SSG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009107846/32.

(090129295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

CeDerLux-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.327.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion des associés datée du 12 juin 2009 que cinquante (50) parts sociales de la société à responsabilité limitée CeDerLux-Services S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, ont été acquises le 12 juin 2009 par Monsieur Laurent Pêcheur.

Le capital social de la CeDerLux-Services S.à r.l. est détenu comme suit depuis le 12 juin 2009:

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2008

l'associé TORRENT INVESTMENTS S.A. a changé sa dénomination sociale

en TORRENT INVESTMENTS S.à r.l. (R.C.S Luxembourg N° B 85 057):	125 parts sociales
Jean Hoffmann:	125 parts sociales
Marc Koeune:	125 parts sociales
Michaël Zianveni:	25 parts sociales
Sébastien Gravière:	25 parts sociales
Patrick Useldinger:	25 parts sociales
Laurent Pêcheur:	50 parts sociales

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009108145/24.

(090129768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

L Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.610.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of July,

before Us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of L Real Estate, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.610, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 27 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 468 on 4 March 2009 (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Patrice Pfistner, Company Director, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Ms Nadine Majerus, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Ms Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the one hundred thirty-one thousand (131,000) shares, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. increase of the share capital of the Company from its current amount of one hundred thirty-one thousand euro (EUR 131,000), represented by one hundred thirty-one thousand (131,000) shares with a nominal value of one euro (EUR

- 1) each, to an amount of two million six hundred thirty-one thousand euro (EUR 2,631,000) by way of the creation and issue of two million five hundred thousand (2,500,000) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each;
2. subscription for and payment of the new shares to be issued by the Company as specified in item 1. above;
3. amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase;
4. powers and authorisations; and
5. miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000), in order to bring it from its current amount of one hundred thirty-one thousand euro (EUR 131,000), represented by one hundred thirty-one thousand (131,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of two million six hundred thirty-one thousand euro (EUR 2,631,000) by way of the creation and issue of two million five hundred thousand euro (2,500,000) new shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

- Escorial Development, a public limited liability company (société anonyme), established and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 55.906, declares to subscribe for one million two hundred seventy-five thousand (1,275,000) newly issued shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1) each and to fully paid up them by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of one million two hundred seventy-five thousand euro (EUR 1,275,000) to be allocated to the share capital of the Company; and

- Ufilug S.A., a public limited liability company (société anonyme), established and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.632, declares to subscribe for one million two hundred twenty-five thousand (1,225,000) newly issued shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1) each and to fully paid up them by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of one million two hundred twenty-five thousand euro (EUR 1,225,000) to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which will henceforth be read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is set at two million six hundred thirty-one thousand euro (EUR 2,631,000) consisting of two million six hundred thirty-one thousand (2,631,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any director of the Company to amend the Shareholders' register in order to reflect the above mentioned increase of the share capital of the Company and to register the newly issued shares in the Shareholders' register.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand two hundred euro (EUR 3,200.-).

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois de juillet,
par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,
s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de L Real Estate, une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.610, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 27 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 468 en date du 4 mars 2009 (la Société).

L'Assemblée est présidée par M. Patrice Pfistner, Directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme Mlle Nadine Majerus, salariée, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Mlle Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme scrutateur.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement définis comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare que:

I. les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte;

II. il apparaît de la liste de présence que les cent trente et un mille (131.000) actions, représentant l'entière du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent trente et un mille euro (EUR 131.000) représenté par cent trente et un mille (131.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un montant de deux millions six cent trente et un mille euro (EUR 2.631.000), par la création et l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. souscription et paiement des nouvelles actions émises par la Société telles que mentionnées au point 1. ci-dessus;

3. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital susmentionnée;

4. pouvoirs et autorisations; et

5. divers.

Après que l'agenda ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille euro (EUR 2.500.000), afin de le porter de son montant actuel de cent trente et un mille euro (EUR 131.000) représenté par cent trente et un mille (131.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un montant de deux millions six cent trente et un mille euro (EUR 2.631.000) par la création et l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) de nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et l'entière libération de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Sur cela,

- Escorial Development, une société anonyme, établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 24-28, rue Goethe, L1637 Luxembourg et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.906, déclare souscrire à un million deux cent soixante quinze mille (1.275.000) actions nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant d'un million deux cent soixante quinze mille euro (EUR 1.275.000) à affecter au capital social de la Société; et

- Ufilug S.A., une société anonyme, établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.632, déclare souscrire à un million deux cent vingt-cinq mille (1.225.000) actions nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant d'un million deux cent vingt-cinq mille euro (EUR 1.225.000) à affecter au capital social de la Société.

La somme de deux millions cinq cent mille euro (EUR 2.500.000) est à la disposition de la Société, tel que preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux millions six cent trente et un mille euro (EUR 2.631.000) représenté par cent deux millions six cent trente et un mille euro (2.631.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser tout administrateur de la Société afin de modifier le registre des Actionnaires pour y refléter l'augmentation de capital susmentionnée et de procéder à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des Actionnaires.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande des parties comparantes le présent acte a été établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pfistner, Majerus, Pgorzelski, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes civils, le 30 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30787. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009108172/165.

(090130540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Linden Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.611.

In the year two thousand and nine, on the fifth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Apax WW Nominees Limited, a limited liability company with registered office at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom and registered with UK Companies House under number 04693597, here represented by Me Katia Bartholomé, licenciée en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 31 July 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of Linden Holding S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 140.611, incorporated by a deed of Me Blanche Mouter, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg enacted on 29 July 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2048 of 23 August 2008.

The appearing party requested the notary to record that:

I. It holds all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares in issue in the Company, each having par value of one euro (EUR 1).

II. The agenda is the following:

84126

Agenda

A. Decision to dissolve the Company and put it into liquidation; and

B. Appointment of Luxembourg Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 141.595, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as liquidator of the Company and granting the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) to the liquidator by the shareholder of the Company.

III. As sole shareholder of the Company it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decided to dissolve the Company and to put the Company into liquidation (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

Second resolution

The sole shareholder resolved to appoint as liquidator Luxembourg Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 141.595, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and to grant the largest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended). The sole shareholder resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the operations set forth in article 145 of the same law without any special authorisation.

The liquidator is discharged by the sole shareholder to make an inventory and can simply refer to the documents of the Company.

It may, under his responsibility, for specific operations or contracts, delegate to one or more proxies part of its powers to determine.

The liquidator is authorised, with respect with the limits permitted by law, to proceed to the payment of any interim liquidation proceed that he would consider appropriate.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing and signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le cinq août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Apax WW Nominees Limited, une limited liability company ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, Royaume Uni, et immatriculée auprès du UK Companies House sous le numéro 04693597, représenté par Me Katia Bartholome, licenciée en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datant du 31 juillet 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

La partie comparante est l'associée unique de Linden Holding S.à r.l. (la "Société"), société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.611, constituée par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, reçu en date du 29 juillet 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial") numéro 2048 du 23 août 2008.

La partie comparante a requis le notaire d'acter que:

I. Elle détient l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises par la Société chacune ayant une valeur au pair comptable d'un euro (EUR 1).

II. L'ordre du jour est le suivant:

A. Décision de mettre en liquidation et de dissoudre la Société; et

B. Nomination de Luxembourg Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.595, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société et conférant les pouvoirs les plus étendus et spécialement ceux déterminés par les articles 144 et 145 et

suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) au liquidateur par l'associé de la Société.

III. En tant qu'associé unique de la société, elle a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation (la Société continuant d'exister pour les seuls besoins de sa liquidation).

Deuxième résolution

L'associé unique a nommé Luxembourg Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.595, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société et confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée). L'associé unique autorise par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

Le liquidateur est dispensé par l'associé unique de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans les limites prévues par la loi, à procéder au paiement de tout boni de liquidation intérimaire tel qu'il estime opportun.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant a requis le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Bartholomé et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 août 2009. Relation: LAC/2009/32482. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009108194/110.

(090130215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

IPEF III Holdings N° 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.068.

L'an deux mil neuf, le six août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "IPEF III HOLDINGS N° 4 S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 74.068, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 331 du 8 mai 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.503, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 août 2009. Relation: LAC/2009/32971. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009108195/51.

(090130221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

AMP Capital Investors (MGN Gas) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 43.455.595,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 140.884.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of August,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No.3) S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12 rue, Léon Thyès L-2636 Luxembourg, and registered at the Luxembourg commercial register (the RCS) with registration number B 141.804, holder of eight thousand (8,000) ordinary shares in the share capital of the Company; here duly represented by Me Hana Gilbert, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg, on 7 August 2009;

2 AMP Capital Investors (European Infrastructure No.4) S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12 rue, Léon Thyès L-2636 Luxembourg, and registered at the RCS with registration number B 138.617, holder of ten thousand (10,000) ordinary shares in the share capital of the Company; here duly represented by Me Hana Gilbert, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg, on 7 August 2009; and

3. AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australia, registered in Australia under number ABN 71 063 986 989 solely in its capacity as trustee of the AMP Capital Global Infrastructure Fund No. 1, holder of four million three hundred forty-five thousand five hundred and sixty (4,345,560) ordinary shares in the share capital of the Company; here duly represented by Me Hana Gilbert, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Sydney, on 7 August 2009.

Together, the Shareholders.

The said proxies, after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders appear as the sole holders of the four million three hundred sixty-three thousand five hundred and sixty (4,363,560) shares in the share capital of AMP CAPITAL INVESTORS (MGN Gas) S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies under number B140.884 (the Company) in order to hold an extraordinary general meeting of the Company (the Meeting). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on August 8, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2121 on September 2, 2008. The last amendment of the articles of association of the Company has taken place on June 11, 2009, by way of a deed of notary Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Proposal to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-nine million ninety-two thousand and thirty-five British Pounds (GBP 39,092,035.-) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of four million three hundred sixty-three thousand five hundred and sixty British Pounds (GBP 4,363,560.-) to forty-three million four hundred fifty-five thousand five hundred and ninety-five British Pounds (GBP 43,455,595.-), by way of the creation and issuance of thirty-nine million ninety-two thousand and thirty-five (39,092,035) new shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each and having the same rights and obligations of the existing shares by conversion of thirty-nine million ninety-two thousand and thirty-five (39,092,035) convertible loan notes in registered form issued by the Company;

2. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above-mentioned capital increase;

3. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and /or any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-nine million ninety-two thousand and thirty-five British Pounds (GBP 39,092,035.-) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of four million three hundred sixty-three thousand five hundred and sixty British Pounds (GBP 4,363,560.-) to forty-three million four hundred fifty-five thousand five hundred and ninety-five British Pounds (GBP 43,455,595.-), by way of the creation and issuance of thirty-nine million ninety-two thousand and thirty-five (39,092,035) new shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each and having the same rights and obligations of the existing shares (the New Shares).

Intervention subscription payment

The New Shares are subscribed and fully paid-up by the contribution of thirty-nine million ninety-two thousand and thirty-five (39,092,035) convertible loan notes in registered form issued by the Company, of which (i) twenty-one million seven hundred seventeen thousand seven hundred and ninety-seven (21,717,797) convertible loan notes are contributed by AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, and registered with the RCS with registration number B 138.617, and, (ii) seventeen million three hundred seventy-four thousand two hundred and thirty-eight (17,374,238) convertible loan notes are contributed by AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No.3) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 12 rue, Léon Thyès L-2636 Luxembourg, and registered with the RCS with registration number B 141.804.

The Shareholders resolve to approve and accept the above-mentioned contribution of the thirty-nine million ninety-two thousand and thirty-five (39,092,035) convertible loan notes by conversion into shares of the company with a ratio of one for one by AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l. and AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No.3) S.à r.l., in a global amount of thirty-nine million ninety-two thousand and thirty-five British Pounds (GBP 39,092,035.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The existence and the valuation of the said contribution have been certified to the notary, inter alia, by (i) a balance sheet of the Company as of the date hereof and (ii) a certificate signed by the managers of the Company as of the date hereof. Such balance sheet and certificate after signature ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Furthermore AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l. declares that:

- the attached balance sheet of the Company as at August 10, 2009 shows the amount of twenty-one million seven hundred seventeen thousand seven hundred and ninety-seven (21,717,797) convertible loan notes in its name;

- based on generally accepted accounting principles the net worth of these convertible loan notes per attached balance sheet as of the date hereof, is estimated to be twenty-one million seven hundred seventeen thousand seven hundred and ninety-seven British Pounds (GBP 21,717,797.-);

- no impediments, nor legal nor contractual, to the conversion of such convertible loan notes to the Company exist; and

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to the Company will be promptly accomplished by AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l.

Furthermore AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No.3) S.à r.l. declares that:

- the attached balance sheet of the Company as at August 10, 2009 shows the amount of seventeen million three hundred seventy-four thousand two hundred and thirty-eight (17,374,238) convertible loan notes in its name;

- based on generally accepted accounting principles the net worth of these convertible loan notes per attached balance sheet as of the date hereof, is estimated to be seventeen million three hundred seventy-four thousand two hundred and thirty-eight (GBP 17,374,238.-);

- no impediments, nor legal nor contractual, to the conversion of such convertible loan notes to the Company exist; and

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to the Company will be promptly accomplished by AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No.3) S.à r.l.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend the article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at forty-three million four hundred fifty-five thousand five hundred and ninety-five British Pounds (GBP 43,455,595.-) represented by forty-three million four hundred fifty-five thousand five hundred and ninety-five (43,455,595) shares in registered form with a par value of one British Pound (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up".

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately six thousand two hundred euro (EUR 6.200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix août,

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No.3) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 141.804, propriétaire de huit mille (8.000) parts sociales ordinaires dans le capital social de la Société; ici dûment représentée par Me Hana Gilbert, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 août 2009;

2. AMP Capital Investors (European Infrastructure No.4) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.617, propriétaire de dix mille (10.000) parts sociales ordinaires dans le capital social de la Société; ici dûment représentée par Me Hana Gilbert, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 août 2009; et

3. AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED ayant son siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ABN 71 063 986 989 agissant en sa capacité de trustée de AMP Capital Global Infrastructure Fund No. 1, propriétaire de quatre million trois cent quarante-cinq mille cinq cent soixante (4,345,560) parts sociales ordinaires dans le capital social de la Société; ici dûment représentée par Me Hana Gilbert, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Sydney, le 7 août 2009.

Ensemble, les Associés.

Ces procurations, après avoir été signées par le mandataire agissant pour le compte des Associés et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les Associés comparaissent en tant que seuls propriétaires des quatre millions trois cent soixante-trois mille cinq cent soixante (4.363.560) parts sociales dans le capital social de AMP CAPITAL INVESTORS (MGN Gas) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B140 884 (la Société) afin de tenir une assemblée générale extraordinaire de la Société (l'Assemblée). La Société a été constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 août 2008, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2121 en date du 2 Septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 juin 2009, par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Proposition d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-neuf millions quatre-vingt-douze mille trente-cinq livres sterling (GBP 39.092.035,-) de façon à le porter de son montant actuel de quatre millions trois cent soixante-trois mille cinq cent soixante livres sterling (GBP 4.363.560,-) à un montant de quarante-trois millions quatre cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 43,455,595.-), par la création et l'émission de trente-neuf millions quatre-vingt-douze mille trente-cinq (39.092.035) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes par la conversion de trente-neuf millions quatre-vingt-douze mille trente-cinq (39.092.035) obligations convertibles nominatives émises par la Société;

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée;

3. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées avec procuration et autorité donnée à tout gérant de la Société et/ou employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. de procéder individuellement, pour le compte de la Société, aux modifications susmentionnées dans les registres appropriés de la Société; et

4. Divers.

III. les Associés ont pris les décisions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-neuf millions quatre-vingt-douze mille trente-cinq livres sterling (GBP 39.092.035,-) de façon à le porter de son montant actuel de quatre millions trois cent soixante-trois mille cinq cent soixante livres sterling (GBP 4.363.560,-) à un montant de quarante-trois millions quatre cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 43,455,595.-), par la création et l'émission de trente-neuf millions quatre-vingt-douze mille trente-cinq (39.092.035) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société (les Nouvelles Parts Sociales).

Intervention Souscription Paiement

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par l'apport de trente-neuf millions quatre-vingt-douze mille trente-cinq (39.092.035) obligations convertibles nominatives émises par la Société dont (i) vingt et un millions sept cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (21.717.797) obligations convertibles nominatives sont apportées par AMP Capital Investors (European Infrastructure No.4) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, et immatriculée au RCS sous le numéro B 138.617, et (m) dix-sept millions trois cent soixante-quatorze mille deux cent trente-huit (17.374.238) obligations convertibles nominatives sont apportées par AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No.3) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, et immatriculée au RCS sous le numéro B 141.804.

Les Associés décident d'approuver et accepter l'apport susmentionnée de trente-neuf millions quatre-vingt-douze mille trente-cinq (39.092.035) obligations convertibles par conversion en parts sociales de la Société selon un rapport de un pour un par AMP Capital Investors (European Infrastructure No.4) S.à r.l. et AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No.3) S.à r.l., pour un montant global de trente-neuf millions quatre-vingt-douze mille trente-cinq livres sterling (GBP 39.092.035,-), qui sera affecté au compte de capital social de la Société.

L'existence et la valeur de cet apport ont été certifiés au notaire entre autres, par (i) un bilan de la Société en date des présentes et (ii) un certificat signé par les gérants de la Société à la date des présentes. Ces bilan et certificat, après signature ne varient par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et du notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes afin d'être formalisées avec elles.

De plus, AMP Capital Investors (European Infrastructure No.4) S.à r.l. déclare que:

- le bilan de la Société ci-attaché en date du 10 août 2009 démontre un nombre de vingt et un millions sept cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (21.717.797) obligations convertibles en son nom;
- d'après les principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de ces obligations convertibles, selon le bilan ci-annexé à la date des présentes, est estimée à vingt et un millions sept cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling (GBP 21.717.797,-);
- il n'existe aucun obstacle, légal ou contractuel, à la conversion de ces obligations convertibles de la Société; et
- toutes les formalités de transfert de la propriété de ces actifs à la Société seront accomplies promptement par AMP Capital Investors (European Infrastructure No.4) S.à r.l.

De plus, AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No.3) S.à r.l. déclare que:

- le bilan de la Société ci-attaché en date du 10 août 2009 démontre un nombre de dix-sept millions trois cent soixante-quatorze mille deux cent trente-huit (17.374.238) obligations convertibles en son nom;
- d'après les principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de ces obligations convertibles, selon le bilan ci-annexé à la date des présentes, est estimée à dix-sept millions trois cent soixante-quatorze mille deux cent trente-huit livres sterling (GBP 17.374.238,-);
- il n'existe aucun obstacle, légal ou contractuel, à la conversion de ces obligations convertibles de la Société; et
- toutes les formalités de transfert de la propriété de ces actifs à la Société seront accomplies promptement par AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No.3) S.à r.l.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à quarante-trois millions quatre cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 43.455.595,-), représenté par quarante-trois millions quatre cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quinze (43.455.595) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier livres et registres de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées avec procuration et autorité donnée à tout gérant de la Société et/ou employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. de procéder individuellement, pour le compte de la Société, aux modifications susmentionnées dans les registres pertinents de la Société.

Dépenses:

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à six mille deux cents euros (EUR 6.200.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Après lecture faite au représentant des parties comparantes, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: H. Gilbert et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2009. Relation: LAC/2009/33201. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009108847/244.

(090130927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Europperlite B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.492,00.

Siège de direction effectif: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 107.679.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 15 juin 2009, il a été décidé:

- de reconnaître les démissions en tant que gérants de la Société, avec effet au 30 avril 2009 de:

* Monsieur Paul Woodward, demeurant professionnellement au 96, rue Saint-Dominique, 75007 Paris, France; et

* Madame Alexandra Picard, demeurant professionnellement au 17, rue Chantal Mauduit, 78420 Carrières sur Seine, France

- d'approuver les nominations en tant que gérants de la Société avec effet au 1^{er} mai 2009 et pour une durée indéterminée de:

* Madame Caroline Gérard demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

* Monsieur Paul Bazireau demeurant professionnellement au 18C, Avenue Reine Astrid, 1310 La Hulpe, Belgique.

Par ces résolutions, l'associé unique a confirmé que le conseil de gérance de la Société sera dès lors composé des personnes suivantes:

- Monsieur Paul Bazireau,

- Madame Gérard Caroline; et

- Monsieur Armand de Livois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 août 2009.

Pour Europperlite B.V.

Mlle Radia DOUKHI

Référence de publication: 2009108898/28.

(090131263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Dynamics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 147.723.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le onze août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidence à Luxembourg.

A comparu:

WILONA GLOBAL SA, une société de droit panamien, ayant son siège social à panama-City Panama, Arango-Orillac Building, Second Floor, East 54th Street, ici représentée par Madame Isabella CICCOTTI, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 11 août 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer ainsi:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Dynamics Holding S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises

auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix actions (310) de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 5. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 6. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 7. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée

par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, téléfax, ou autres moyens électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

WILONA GLOBAL SA	310
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs
 - Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, née le 1^{er} juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faiencerie;
 - Monsieur Andréa DE MARIA, employé privé, né le 1^{er} août 1975 à Tricase (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faiencerie;
 - Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable et Président du Conseil d'Administration, né le 13 mai 1966 à Milan (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faiencerie.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société SER.COM Sàrl, ayant son siège social à L-1227 Luxembourg, 3 rue Belle Vue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Ciccotti et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 août 2009. Relation: LAC/2009/33360. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009109601/149.

(090131950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Dela Investments Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Dela Re S.A.).**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 84.620.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of May,

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Rambrouch.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of DELA RE S.A., a "société anonyme" having its registered office at 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 84620, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, dated November 19, 2001, published in the Mémorial C, number 431 of March 18, 2002.

The meeting is presided by Mr Jozef Jozefina Christiaan van Beek, President of the board of directors residing in Kasterlee (B),

who appoints as secretary Mr Carlo NOEL, employee, residing in Petange,

The meeting elects as scrutineer Mr Rudy PARIDAENS, administrator, residing in Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the object of the corporation.

2. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the corporation which will read as follows:

" **Art. 4.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, directly and indirectly, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment of other companies and may render any assistance (loans, security or otherwise) to such companies.

The Company may also establish subsidiaries and branches in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measure and carry out any other financial, securing, indebteding, commercial and/or industrial transaction, as it may deem useful in the accomplishment and development of its corporate object and business purposes."

3. Change of the name of the Company into DELA INVESTMENTS LUXEMBURG.

4. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the corporation which will read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a "société anonyme" under the name of DELA INVESTMENTS LUXEMBURG."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all fifty thousand (50,000) shares representing the entire corporate capital of fifty million euro (50,000,000.-€) are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V) After deliberation, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend the object of the corporation and subsequently to amend article 4 of the articles of association of the corporation which will read as follows:

Art. 4. "The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, directly and indirectly, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment of other companies and may render any assistance (loans, security or otherwise) to such companies.

The Company may also establish subsidiaries and branches in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measure and carry out any other financial, securing, indebteding, commercial and/or industrial transaction, as it may deem useful in the accomplishment and development of its corporate object and business purposes."

Second resolution

The general meeting decides to change the name of the Company and subsequently to amend article 1 of the articles of association of the corporation in order to reflect the foregoing resolution, which will read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a "société anonyme" under the name of DELA INVESTMENTS LUXEMBURG."

There being no further business, the general meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the German version

Im Jahre zweitausendneun, den achtzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Léonie GRETHEN, mit dem Amtssitz in Rambrouch.

Findet die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft DELA RE S.A., mit Sitz in L-1253 Luxemburg, 2, rue Nicolas Bové, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 84620, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul FRIEDERS, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 19. November 2001, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 431 vom 18. März 2002.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Jozef Jozefina Christiaan van Beek, Präsident des Verwaltungsrates, wohnend in Kasterlee (B),

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Herr Carlo NOEL, Angestellter, wohnend in Petange,

Die Versammlung bestellt zum Stimmenzähler Herr Rudy PARIDAENS, Verwaltungsratsmitglied, wohnend in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

1) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

1. Änderung des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft.

2. Daraus folgende Abänderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft, um diesem folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4.** Die Gesellschaft hat als Gesellschaftszweck das Halten von Beteiligungen, in jeder bestehenden Form, direkt oder indirekt, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Art sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art, von Aktien, Schuldverschreibungen, Pfandbriefen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren jeglicher Art, und der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung sowie das Management ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann an der Gründung anderer Gesellschaften teilnehmen. Sie kann solchen Gesellschaften jegliche Unterstützung (Darlehen, Bürgschaften oder in anderer Weise) gewähren.

Die Gesellschaft kann auch Zweigstellen und Tochtergesellschaften in Luxemburg oder im Ausland errichten.

Generell kann die Gesellschaft jegliche kontrollierenden und überwachenden Maßnahmen ergreifen sowie alle anderen finanziellen, sichernde, verschuldende, kaufmännische und/oder gewerbliche Geschäfte durchführen, welche sie für notwendig erachtet, um den Gesellschafts- und Geschäftszweck zu erreichen und zu fördern."

2. Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in DELA INVESTMENTS LUXEMBURG.

3. Daraus folgende Abänderung von Artikel 1 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Art. 1. Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet unter dem Namen DELA INVESTMENTS LUXEMBURG."

II) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste eingetragen; welche Liste, nachdem sie von den anwesenden Aktionären, den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Versammlungsrates und dem instrumentierenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Mitglieder des Versammlungsrates und den instrumentierenden Notar ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigegeben und mit derselben formalisiert.

III) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche fünfzigtausend (50.000) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital von fünfzig Millionen Euro (50.000.000.-€) darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind.

IV) Die Generalversammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt wurde.

V) Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Gesellschaftszweck der Gesellschaft zu ändern und folglich Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um diesem folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 4. Die Gesellschaft hat als Gesellschaftszweck das Halten von Beteiligungen, in jeder bestehenden Form, direkt oder indirekt, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Art sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art, von Aktien, Schuldverschreibungen, Pfandbriefen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren jeglicher Art, und der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung sowie das Management ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann an der Gründung anderer Gesellschaften teilnehmen. Sie kann solchen Gesellschaften jegliche Unterstützung (Darlehen, Bürgschaften oder in anderer Weise) gewähren.

Die Gesellschaft kann auch Zweigstellen und Tochtergesellschaften in Luxemburg oder im Ausland errichten.

Generell kann die Gesellschaft jegliche kontrollierenden und überwachenden Maßnahmen ergreifen sowie alle anderen finanziellen, sichernde, verschuldende, kaufmännische und/oder gewerbliche Geschäfte durchführen, welche sie für notwendig erachtet, um den Gesellschafts- und Geschäftszweck zu erreichen und zu fördern."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Namen der Gesellschaft zu ändern und folglich Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um diesem folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1.** Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet unter dem Namen DELA INVESTMENTS LUXEMBURG."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Personen die gegenwärtige Urkunde auf Englisch verfasst wurde, welcher eine deutsche Fassung folgt. Auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, soll die englische Version vorherrschen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben,

Gezeichnet: van Beek, Noel, Paridaens, GRETHEN

Enregistré à Redange/Attert, le 28 mai 2009. Relation: RED/2009/683. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial C erteilt.

Luxemburg, den 6 August 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009108199/147.

(090130001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Eufin Compagnie Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.968.

L'an deux mil neuf, le trentième jour de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „EUFIN COMPAGNIE FINANCIERE S.A.", avec siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 82968 constituée le 12 juillet 2001 suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 33 du 8 janvier 2002.

Le statuts ont été modifiés par acte du notaire Jacques Delvaux, précité en date du 24 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1243 du 24 août 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giorgio BIANCHI, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter.

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la société et subséquente modification de l'article (4) des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolutions

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} juillet 2009. LAC/2009/25581. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009108197/67.

(090130403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Mondialmarket Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 147.672.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Agatino DI STEFANO, commerçant, demeurant à B-5000 Namur (Belgique), 139, Chaussée de Louvain.

2. Giovanni ZARA, agent de commerce, demeurant à I-00100 Pray (Italie), 33, via Villa Sotto,

ici représenté par Agatino DI STEFANO, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 24 juillet 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par les comparants, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MONDIALMARKET SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'importation, l'exportation et le commerce de toutes marchandises autorisées, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125,-) EUROS chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Agatino DI STEFANO, quatre-vingt-dix-neuf parts	99
2) Giovanni ZARA, une part	1
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante (750,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Agatino DI STEFANO, commerçant, demeurant à B-5000 Namur (Belgique), 139, Chaussée de Louvain.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DI STEFANO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 3 août 2009. REM 2009/1004. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 août 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009108319/67.

(090130012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Förderverein des Deutsch-Luxemburgischen Schengen-Lyzeums in Schengen asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5444 Schengen, 26, rue Robert Goebbels.

R.C.S. Luxembourg F 8.045.

—
STATUTEN

§ 1. Name, Sitz, Geschäftsjahr

1. Der Verein führt den Namen "Förderverein des Deutsch-Luxemburgischen Schengen-Lyzeums in Schengen asbl".
2. Der Verein hat seinen Sitz im Relais Europe Direct Schengen; 26, rue Robert Goebbels; L-5444 Schengen.
3. Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

§ 2. Zweck des Vereins.

1. Der ausschließliche und unmittelbare Zweck des Vereins ist die Förderung von Erziehung und Bildung, insbesondere durch die Förderung des Deutsch-Luxemburgischen Schengen-Lyzeums Perl und seiner Schülerinnen und Schüler.

Diesem Zweck sollen in erster Linie dienen:

- a) die Unterstützung bei der Anschaffung von Lehr- und Lernmitteln, speziell der multimedialen Ausstattung, aber auch von Musikinstrumenten, Bibliotheksausstattungen, soweit hierfür Haushaltsmittel nicht zur Verfügung stehen,
- b) die Finanzierung ggf. Einstellung von Hilfskräften, die in Abstimmung mit der Schulleitung die pädagogischen und fachlichen Anliegen der Schule und ihrer Schülerinnen und Schüler unterstützen, wie z. B. Schülerbetreuungspersonal, Fachkräfte für Arbeitsgemeinschaften, Ergänzungsunterricht für Begabte, für Benachteiligte, für Schülerinnen und Schüler aus anderen Sprach- und Kulturräumen,
- c) die Unterstützung von Veranstaltungen der Schule, wie z. B. Schulfesten, Sportfesten, Theater- und Musikaufführungen, Tagen der offenen Tür, Schul- oder Klassenfahrten, Beteiligung an kommunalen Festen und Veranstaltungen,
- d) die Förderung gesunder Ernährung und Lernbedingungen der Schülerinnen und Schüler,

- e) die Kooperation mit Vereinen, insbesondere die vertrauensvolle Zusammenarbeit mit dem Förderverein des Deutsch-Luxemburgischen Schengen-Lyzeums Perl e.V.,
- f) die Unterstützung von bedürftigen Schülerinnen und Schülern,
- g) die Förderung der Zusammenarbeit mit anderen Schulen, mit Hochschulen, mit der Wirtschaft, mit Kirchen und religiösen Gemeinschaften, mit kulturellen Einrichtungen, mit Einrichtungen der Jugendpflege, der Arbeitsvermittlung, mit medizinischen und psychologischen Diensten,
- h) die Veranstaltung von Vortragsreihen und praxisbezogenen Fachtagungen, die den Schülern, Lehrern, anderem Personal der Schule und Eltern dienlich sind sowie die Veröffentlichung ihrer Ergebnisse,
- i) die fachliche und außerfachliche Förderung des Übergangs der Schülerinnen und Schüler der Schule in die berufliche Praxis sowie die Förderung der Selbstorganisation von Schülerinnen und Schülern,
- j) die Förderung der internationalen Zusammenarbeit der Schule, ihrer Schülerinnen und Schüler sowie von Maßnahmen der Völkerverständigung, insbesondere in Europa,
- k) die Förderung der Öffentlichkeitsarbeit der Schule, u. a. der Herausgabe von Schul- oder Jahresberichten, Schülerzeitungen, des Aufbaus und der Pflege eines Schul-Internetportals,
- l) die Einwerbung von Drittmitteln und die Trägerschaft von Schulprojekten.

Die gesetzten Zwecke können auch in Zusammenarbeit mit Organisationen und Institutionen gleicher oder ähnlicher Zielsetzung erfolgen.

2. Zur Erreichung des Vereinszwecks kann der Vorstand auf der Grundlage eines Beschlusses der Mitgliederversammlung Institutionen gründen, die dem Verein rechtlich und wirtschaftlich verbunden sind.

3. Der Verein verfolgt ausschließlich und unmittelbar gemeinnützige Zwecke. Die Tätigkeit des Vereins ist selbstlos. Er verfolgt nicht in erster Linie eigenwirtschaftliche Zwecke.

4. Der Zweck des Vereins ist nicht auf Gewinnerzielung gerichtet. Mittel dürfen nur zu satzungsgemäßen Zwecken verwendet werden. Die Mitglieder erhalten keine Zuwendungen aus Mitteln des Vereins. Es darf keine Person durch Ausgaben, die dem Zweck des Vereins fremd sind, oder durch unverhältnismäßig hohe Vergütungen begünstigt werden.

5. Korrespondierende Mitglieder und Ehrenmitglieder werden auf Vorschlag des Vorstandes und durch Beschluss der Mitgliederversammlung ernannt.

§ 3. Mitgliedschaft.

1. Ordentliches Mitglied des Vereins kann jede natürliche oder juristische Person werden.

2. Eine Einzelmitgliedschaft oder eine gemeinsame Mitgliedschaft von Eltern- bzw. Erziehungsberechtigten ist möglich. Die minimale Anzahl der Mitgliedschaften beträgt zehn.

3. Jede Mitgliedschaft besitzt eine Stimme.

4. Über die Aufnahme als Mitglied entscheidet nach schriftlichem Antrag der Vorstand. Die Aufnahme kann ohne Angabe von Gründen abgelehnt werden. Gegen die ablehnende Entscheidung kann innerhalb eines Monats nach Zustellung der Entscheidung beim Vorstand Widerspruch eingelegt werden. Die nächste Mitgliederversammlung entscheidet endgültig.

5. Mit der Beitrittserklärung erklärt das Neumitglied zugleich seinen Eintritt in den Förderverein des Deutsch-Luxemburgischen Schengen-Lyzeums Perl e.V.. Die zusätzliche Mitgliedschaft in diesem Verein ist beitragsfrei.

6. Zu Ehrenmitgliedern können Persönlichkeiten ernannt werden, die sich in besonderer Weise um die Ziele des Vereins verdient gemacht haben.

7. Ehrenmitglieder werden auf Vorschlag des Vorstandes durch Beschluss der Mitgliederversammlung ernannt.

§ 4. Beendigung der Mitgliedschaft.

1. Die Mitgliedschaft erlischt durch:

- a) Tod,
- b) Austritt,
- c) Ausschluss oder
- d) bei Eröffnung des Konkurs- / Vergleichsverfahrens.

2. Die Austrittserklärung muss schriftlich erfolgen und dem Vorstand spätestens drei Monate vor Ablauf des Kalenderjahres (Datum des Poststempels) zugegangen sein. Die verspätete Kündigung wird erst zum Ablauf des nächsten Kalenderjahres wirksam. Die Austrittserklärung ist auch für den Förderverein des Deutsch-Luxemburgischen Schengen-Lyzeums Perl e.V. gültig.

Der Ausschluss erfolgt:

- a) falls das Mitglied seinen finanziellen Verpflichtungen trotz schriftlicher Mahnung nicht nachgekommen ist,
- b) falls das Mitglied die bürgerlichen Ehrenrechte verliert,
- c) aus wichtigem Grund, wie z.B. vereinschädigendem Verhalten.

Über den Ausschluss entscheidet die Hauptversammlung. Es gelten die Bestimmungen des Artikels 12 der luxemburgischen „Loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif“. Das Mitglied wird über den

Ausschluss unter Angabe der Gründe schriftlich unterrichtet. Gegen den Ausschluss kann innerhalb eines Monats nach Zustellung der Entscheidung beim Vorstand des Vereins Widerspruch eingelegt werden. Die nächste Mitgliederversammlung entscheidet endgültig.

3. Die Austrittserklärung ist auch für den Förderverein des Deutsch-Luxemburgischen Schengen-Lyzeums Perl e.V. gültig.

§ 5. Beiträge und Spenden.

1. Der Mitgliedsbeitrag ist jeweils zu Beginn eines Kalenderjahres im Voraus zu entrichten.

Der Mindestjahresbeitrag beträgt für die

- a) natürliche Person 10 €,
- b) juristische Person 10 €.

Hiervon abweichende höhere Jahresbeiträge können mit dem jeweiligen Mitglied vereinbart werden. Die Höhe des Mindestjahresbeitrages beschließt der Vorstand.

2. Die Mittel zur Erreichung des Vereinszwecks sollen ferner durch Spenden und die Einwerbung von Drittmitteln aufgebracht werden.

3. Die Verwendung der Mittel richtet sich nach einem vom Vorstand des Vereins für das Kalenderjahr aufzustellenden Haushaltsplan. Der Haushaltsplan ist von der Mitgliederversammlung zu genehmigen.

§ 6. Organe. Organe des Vereins sind

- a) die Mitgliederversammlung,
- b) der Vorstand.

§ 7. Mitgliederversammlung.

1. Die ordentliche Mitgliederversammlung ist innerhalb von sechs Monaten nach Ablauf eines Geschäftsjahres durch den Vorstand einzuberufen. Die Einladung hat schriftlich unter Angabe der Tagesordnung und unter Einhaltung einer Frist von in der Regel zwei Wochen zwischen Absendetermin und Versammlungstermin zu erfolgen.

2. Außerordentliche Mitgliederversammlungen sind auf Antrag des Vorstandes oder auf schriftliches Verlangen von mindestens einem Viertel der ordentlichen Mitglieder unter Angabe des Grundes vom Vorstand einzuberufen. Eine durch ordentliche Mitglieder beantragte außerordentliche Mitgliederversammlung ist innerhalb von vier Wochen nach Zugang des Ersuchens an den Vorstand einzuberufen. Im Übrigen gelten für die außerordentliche Mitgliederversammlung die Bestimmungen für die ordentliche Mitgliederversammlung entsprechend.

3. Der ordentlichen Mitgliederversammlung sind insbesondere folgende Aufgaben vorbehalten: a) Genehmigung des Berichts über das abgelaufene Geschäftsjahr, b) Genehmigung der Jahresrechnung und des Haushaltsplans, c) Entlastung des Vorstandes, d) Wahlen zum Vorstand, e) Wahl von zwei Rechnungsprüfern, f) Satzungsänderungen und Auflösung des Vereins. Im Übrigen beschließt die Mitgliederversammlung über sonstige Punkte der Tagesordnung.

4. Die Mitgliederversammlung wird vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von einem weiteren Vorstandsmitglied geleitet. Über die Beschlüsse der Mitgliederversammlung ist ein Protokoll anzufertigen, das vom Versammlungsleiter und einem weiteren Mitglied zu unterzeichnen ist.

5. Die Mitgliederversammlung beschließt - soweit nicht gesetzlich eine andere Mehrheit zwingend vorgeschrieben ist - mit Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Die Mitgliederversammlung ist beschlussfähig, wenn sie ordnungsgemäß geladen ist.

6. Jedes Mitglied hat eine Stimme. Es kann sich in der Ausübung des Stimmrechts durch ein anderes durch Vollmacht ausgewiesenes Mitglied vertreten lassen, jedoch darf niemand mehr als insgesamt vier Stimmen führen. Im Fall der Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden doppelt zu zählen.

§ 8. Vorstand.

1. Der Vorstand besteht aus dem/der Vorsitzenden und mindestens vier weiteren Mitgliedern, nämlich dem/der stellvertretenden Vorsitzenden, dem/der Kassierer/in, dem/der Schriftführer/in und der/dem Beisitzenden.

2. Der Vorstand wird von der Mitgliederversammlung für eine Amtszeit von drei Jahren gewählt; Wiederwahl ist möglich. Der Vorstand bleibt bis zur Konstituierung des neuen Vorstandes im Amt.

3. Die gesetzliche Vertretung des Vereins ist geregelt nach Artikel 3, 13 und 14 der „Loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif“. Den Verein vertreten der Vorsitzende, der stellvertretende Vorsitzende und der Kassierer, wobei jeweils zwei von diesen zur gemeinschaftlichen Vertretung berechtigt sind.

4. Außer den dem Vorstand in dieser Satzung oder von der Mitgliederversammlung übertragenen Aufgaben führt der Vorstand die laufenden Geschäfte des Vereins. Er kann den Vorsitzenden oder Vorstandsmitglieder widerruflich zur Führung einzelner Geschäfte bevollmächtigen und auch besondere Zuständigkeiten auf einzelne Mitglieder übertragen. Der Vorstand beschließt mit einfacher Mehrheit.

5. Der Vorstand ist berechtigt, im Rahmen des genehmigten Haushaltsplanes Mitarbeiter anzustellen. Er kann zu seiner Unterstützung Beiräte berufen. Der Vorsitzende eines Beirats hat im Vorstand und in der Mitgliederversammlung bera-

tende Stimme. Die ständige Funktion eines Beirats hat die Schulleitung sowie die Elternvertretung der gemäß § 2 Abs. 1 zu fördernden Schule.

6. Ein Vorstandsmitglied kann nur aus wichtigem Grund abberufen werden. Wichtige Gründe sind insbesondere grobe Pflichtverletzung sowie Unfähigkeit zur ordnungsgemäßen Geschäftsführung.

§ 9. Rechnungsprüfung. Die Rechnungsprüfer des Vereins haben nach Ablauf eines Geschäftsjahres die vom Vorstand vorzulegende Jahresrechnung und Vermögensverwaltung rechnerisch und buchmäßig zu prüfen und der Mitgliederversammlung Bericht zu erstatten. Ihre Amtszeit beträgt drei Jahre; Wiederwahl ist möglich.

§ 10. Satzungsänderung.

1. Satzungsänderungen formeller Art, die durch behördliche Auflagen oder ähnliches erforderlich werden, kann der Vorstand in eigener Zuständigkeit beschließen und durchführen.

2. Eine Satzungsänderung, die den Gemeinnützigkeitszweck aufheben soll, ist unzulässig.

3. Sonstige Satzungsänderungen sowie Satzungsänderungen, die den Zweck gemäß § 2 Abs. 1 betreffen, unterliegen den Bestimmungen des Artikels 8 der „Loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif“.

§ 11. Auflösung. Die Auflösung des Vereins unterliegt den Bestimmungen des Artikels 20 der „Loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif“.

Bei Auflösung des Vereins oder bei Wegfall seines bisherigen Vereinszwecks fällt das Vermögen des Vereins an die Träger des Deutsch-Luxemburgischen Schengen-Lyzeums Perl, mit der Auflage, es im Sinne dieser Satzung zu verwenden.

Errichtet zu Perl, am 27. März 2009.

Référence de publication: 2009108161/155.

(090129772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

PMV Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 111.313.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.759.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue à Luxembourg le 13 juillet 2009 à 10:00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La reconduite du mandat de Mme. Rosana Camargo de Arruda Botelho, née le 4 février 1950 à Soa Paulo, Brésil, avec adresse professionnelle au 160, Rua Funchal, Sao Paulo, BR-04551-903, Brésil en tant que gérant de classe "A" est acceptée pour une période de 6 ans avec effet au 6 juin 2007;

2. La reconduite du mandat de Mme. Renata de Camargo Nascimento, née le 16 mai 1951 à Soa Paulo, Brésil, avec adresse professionnelle au 160, Rua Funchal, Sao Paulo, BR-04551-903, Brésil en tant que gérant de classe "A" est acceptée pour une période de 6 ans avec effet au 6 juin 2007;

3. La reconduite du mandat de Mme. Régina de Camargo Pires Oliveira Dias, née le 3 janvier 1954 à Soa Paulo, Brésil, avec adresse professionnelle au 160, Rua Funchal, Sao Paulo, BR-04551-903, Brésil en tant que gérant de classe "A" est acceptée pour une période de 6 ans avec effet rétroactif au 6 juin 2007;

4. La reconduite du mandat de Participações Morro Vermelho S.A. société de droit brésilien, enregistrée auprès du registre de commerce de Sao Paulo sous le numéro 35300190483 avec siège social au 160, Rua Funchal, Sao Paulo, BR-04551-903, Brésil en tant que gérant classe "B" est acceptée pour une période de 6 ans avec effet rétroactif au 6 juin 2007.

5. La reconduite du mandat de Eurolex Management S.A. société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.722 avec siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg en tant que gérant classe "B" est acceptée pour une période de 6 ans avec effet au 6 juin 2007.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour PMV Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Eurolex Management S.A.

Gérant de Classe "B"

Représenté par M. Stéphane HEPINEUZE

Administrateur

Référence de publication: 2009106244/33.

(090127964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.